



## Licence Psychologie

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Psychologie. 2014, Université Paul-Valéry Montpellier 3. hceres-02037297

**HAL Id: hceres-02037297**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037297>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Psychologie

de l'Université Paul Valéry  
Montpellier 3

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université Paul-Valéry Montpellier 3

Académie(s) : /

Établissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Psychologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI150009278

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Paul Valéry, site route de Mende, Montpellier ; Béziers (première et deuxième années de licence).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Psychologie* de l'Université Paul Valéry Montpellier 3 dote les étudiants de connaissances dans le champ de la psychologie : culture générale comprenant les fondements, objets et domaines d'application du champ ; compréhension de la variété des approches en psychologie, de leurs spécificités et de leur complémentarité ; savoir-faire méthodologique appliqué au domaine. À l'issue de la licence, les étudiants sont aptes à effectuer une lecture critique et à développer un argumentaire, sont initiés à la méthodologie de la recherche et ont acquis des savoirs en matière de traitement statistique. Ils pratiquent obligatoirement l'anglais et peuvent avoir suivi une autre langue vivante.

En première année, la formation propose des enseignements d'ouverture vers d'autres disciplines situées dans le secteur des *Sciences humaines et sociales (Sociologie, Ethnologie)*, ainsi que des enseignements transversaux de culture générale et de sport. Les étudiants peuvent par ailleurs suivre une langue vivante, en plus de l'anglais, obligatoire, et des enseignements d'informatique. Les étudiants ont par ailleurs un enseignement à choix chaque semestre. En troisième année, l'étudiant s'engage dans l'une des quatre spécialisations proposées, à hauteur de 48 heures semestrielles chacune : psychologie clinique ; psychologie cognitive ; psychologie du développement ; psychologie du travail et des organisations.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

D'une durée totale de 1605 heures réparties d'une manière équilibrée sur les trois années, la mention de licence *Psychologie* de l'Université Paul Valéry est une formation généraliste permettant la découverte et l'acquisition progressive de la discipline. En première année de licence (L1), les enseignements de psychologie représentent 41 % des crédits européens de l'année pour un total de 234 heures, les 293 autres heures étant dédiées à des enseignements d'ouverture vers d'autres disciplines situées dans le secteur des *Sciences humaines et sociales* (*Sociologie, Ethnologie*), à des enseignements transversaux de culture générale et de sport. Les étudiants peuvent par ailleurs suivre une langue vivante, en plus de l'anglais, obligatoire jusqu'à la fin de la licence, et des enseignements d'informatique (obligatoire en L1, en option les années suivantes). En deuxième année (L2), les enseignements de psychologie montent à 340 heures, pour un total de 42 crédits (soit 70 % des crédits annuels. En troisième année (L3), l'étudiant s'engage dans l'une des quatre spécialisations proposées, à hauteur de 48 heures semestrielles : psychologie clinique ; psychologie cognitive ; psychologie du développement ; psychologie du travail et des organisations (le dossier ne donne pas d'indications chiffrées quant à la ventilation des étudiants selon ces spécialités). Chacun trouve un prolongement dans les différentes spécialités du master de *Psychologie*.

Les deuxième et troisième années (L2 et L3) comportent un enseignement de présentation des métiers du champ professionnel : métiers de l'éducation, métiers de la santé, métiers de la justice, métiers du travail. En L3, l'étudiant réalise par ailleurs un travail de recherche donnant lieu à la production d'un mémoire et d'une soutenance.

Du point de vue des modalités d'enseignement, le dossier annonce en L1 et L2 une répartition pour moitié en cours magistral, pour moitié en travaux dirigés, conformément au principe voté dans l'Université Paul Valéry posant une part de cours magistraux n'excédant pas 50 %. En L3, la part annoncée des travaux dirigés atteint les deux tiers. Dans le détail, le mode d'exposition choisi dans le dossier ne permet pas d'évaluer de façon fine cette répartition. On note toutefois que, pour ce qui est des seuls enseignements de psychologie (incluant la neurophysiologie et les statistiques pour la psychologie), la proportion de cours magistraux est de 70 % au semestre 1 et de 63 % au semestre 2. En L2, elle tombe à 56 % (218h sur 340h). Elle remonte à 59 % en L3. La part de cours magistraux, dans les disciplines centrales de la formation, demeure par conséquent importante. Par ailleurs, l'enseignement se fait en présentiel. Le dossier ne précise pas si la formation est proposée à l'enseignement à distance (EAD). 10 des 377 répondants de l'enquête déjà citée indiquent toutefois suivre la formation à distance. Le dossier ne mentionne pas non plus le recours à une plateforme pédagogique, ni aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE). L'enquête « Évaluation des formations en psychologie 2012-2013 » mise en place par l'OVE (Observatoire de la vie étudiante) (377 répondants ventilés en L1 179 ; L2 131 ; L3 67) fournit des éléments d'appréciation des enseignements par les étudiants. En réponse à l'item portant sur les connaissances et compétences acquises, les étudiants sont satisfaits à très satisfaits à 88 % pour les premières et à 66 % pour les secondes.

Comme toutes les licences de l'Université, la mention *Psychologie* propose une session unique d'examens organisée en deux évaluations. La seconde évaluation est ouverte à tous les étudiants, quel qu'ait été leur résultat à la première évaluation avec conservation de la meilleure note des deux évaluations. Les étudiants en psychologie sont satisfaits de cette mesure à 94,3 %. Sur la période de référence 2008-2013, du point de vue de la réussite, le taux de passage au moins partiel en L2 avoisine 55 %. Il est d'environ 77 % entre la L2 et la L3. Le taux de réussite en L3 est d'un peu plus de 70 %, si l'on exclut l'année 2008-2009 où il n'était que de 61 %. Ces résultats sont toutefois à nuancer. À Montpellier comme dans d'autres universités, une partie des étudiants s'inscrivent en licence de psychologie en attente de passage de concours d'entrée dans des formations du secteur sanitaire et social : tous ne se présentent, par conséquent, pas aux examens.

Le dossier est peu explicite sur les dispositifs de réussite étudiante dont bénéficient les étudiants de la mention en tant qu'étudiants montpellierains (tuteurs d'accompagnement, enseignants référents), sur leur mise en œuvre effective et sur leur efficacité sur la réussite. Pourtant, le bureau du département compte un-e chargé-e de mission au tutorat. Comme dans toutes les licences de Montpellier 3, les étudiants peuvent changer d'orientation à l'issue de la première année tout en conservant le bénéfice d'une partie de leurs enseignements, s'ils les ont validés. Ceux d'entre eux ayant obtenu une note comprise entre 9 et 10 à l'issue de la première session du premier semestre peuvent en outre bénéficier du dispositif « semestre renouvelé », consistant en une session intensive de 90 heures de reprise de cours et de méthodologie.

La licence a une très bonne attractivité : entre 2008 et 2013, le nombre d'inscrits pédagogiques en première année de licence (L1) est passé de 531 à 853, soit une progression de 60 %. En deuxième année (L2), la progression est de 50 % sur la même période (de 378 à 546 étudiants), et de 25 % environ en troisième année de licence (L3) (de 350 à 436 inscrits). Le taux d'abandon à l'issue de la première année, particulièrement faible de 2008 à 2010 (moins de

1 %), monte à 10 % ensuite, demeurant néanmoins acceptable. Le pourcentage de sortants à l'issue de la L2 pour intégrer une autre formation oscille entre 10 et 18 % sur la période. Il est largement compensé par le pourcentage d'entrants en L3 issus d'une autre formation (ils sont entre 20 et 31 % ; ce flux entrant assez important en L3 peut d'ailleurs poser des difficultés pédagogiques, que le dossier ne mentionne pas). L'attractivité de la mention se manifeste également par le nombre d'étudiants de L1 hors région (en 2011, ils étaient 44 % dans ce cas) et, pour ceux de la région, hors département (deux tiers en 2011), et par le nombre d'étudiants de l'international : à titre d'exemple, en 2012-2013, la mention a accueilli 10 étudiants par le biais de programme ERASMUS ainsi que quelques étudiants américains sur programmes spéciaux (leur nombre n'est pas précisé). Un peu moins de 20 étudiants montpelliérains ont, pour leur part, effectué une mobilité sortante cette même année. Selon les années, le nombre d'étudiants poursuivant en master de psychologie oscille entre 58 et 65 %. Le dossier fournit peu d'éléments sur les étudiants qui s'engagent dans d'autres études après l'obtention de leur licence ou qui arrêtent leur cursus. Les seuls éléments émanent de l'enquête du devenir des étudiants de L3 non réinscrits à l'Université Paul-Valéry réalisée par l'OVE le 1<sup>er</sup> décembre 2012 : sur 63 répondants, 15 (23 %) ont arrêté leurs études ; 29 (46 %) poursuivent leurs études en master dans une autre université (dont 26 à Montpellier 1), 14 (20 %) à l'IUFM.

En 2012-2013, l'équipe de formation comprenait 35 enseignants-chercheurs (23 maîtres de conférences, 12 professeurs), 6 professeurs associés à temps partiel (PAST), 6 doctorants et 2 Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER), assurant entre 75 et 85 % des enseignements. Le nombre de chargés d'enseignement vacataires est estimé à 142. Le nombre de professionnels intervenant dans la formation (hors PAST) n'est pas fourni.

Le comité a été sensible à la mise en place d'une équipe de pilotage de la mention, en 2011, avec une bonne représentativité des différents secteurs de la psychologie et la présence de chargés de mission à des points cruciaux en matière de réussite étudiante (tutorat, relations internationales, évaluation des enseignements), même si on peut regretter que le travail mené sur les différentes charges de mission soit insuffisamment rendu dans le dossier. Composée du bureau du département de psychologie, elle comprend 13 personnes, plus les chargés de mission, et est chargée de réfléchir et de faire des propositions d'ordre pédagogique ou organisationnel. Sa mise en place constitue une réponse à une recommandation formulée par la précédente évaluation effectuée par l'AERES. Les enseignants semblent bénéficier d'une part d'autonomie importante en matière de fixation du contrôle des connaissances, puisque le dossier stipule que chaque enseignant détermine annuellement le contrôle des connaissances qu'il juge le plus pertinent (avec, quand cela est possible, un examen commun, en conformité avec la charte et le règlement des examens de l'Université) et le soumet au conseil de département. La formation ne dispose pas de conseil de perfectionnement. Le dossier commente peu les éléments de connaissance de la population étudiante accueillie, ni son devenir, alors que ces éléments sont joints au dossier.

Plusieurs actions de valorisation de la licence ont été entreprises : participation du département de psychologie aux journées annuelles d'information et d'orientation sur l'offre de formation de l'Université auprès des futurs bacheliers (présentation des grandes caractéristiques de la discipline et du métier de psychologue, des concours auxquels la licence de *Psychologie* permet de se présenter, passerelles et filières auxquelles ce diplôme donne accès) ; campagne de communication spécifique, interne et externe, pour promouvoir l'ouverture de la première et de la deuxième années de la mention à Béziers.

La fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et l'annexe descriptive au diplôme, jointes au dossier, reprennent clairement les compétences et connaissances acquises et décrivent bien les secteurs d'activités et métiers visés.

- Points forts :

- Qualité de la formation, avec un bon équilibre enseignements disciplinaires/enseignements d'ouverture et transversaux en première année de licence et un choix entre quatre spécialisations en troisième année de licence
- Aide à l'orientation et accompagnement au projet professionnel tout au long de la licence grâce aux présentations des métiers en deuxième et troisième années.
- Présence d'un travail de recherche en troisième année de licence.

- Points faibles :

- Taux de réussite modeste à l'issue de la troisième année de licence qui mériterait d'être analysé.
- Part encore trop importante de cours magistraux, surtout en première année dans les enseignements au cœur de la discipline.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Prise en compte insuffisante des éléments d'information relatifs à la population étudiante accueillie, à tous les niveaux de la licence, et connaissance insuffisante de son devenir.
- Manque d'information quant aux dispositifs d'aide à la réussite et à leur impact sur la réussite.

- Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'instituer un conseil de perfectionnement, associant des étudiants et des professionnels. Il conviendrait également de parfaire la connaissance du devenir des étudiants à l'issue de la licence, et d'étudier comment ces éléments peuvent en retour contribuer à améliorer la formation, ainsi que le taux de réussite à tous les niveaux de la licence.

Il serait utile de redéfinir la part encore trop importante de cours magistraux, surtout en première année dans les enseignements au cœur de la discipline.



# Observations de l'établissement





ARTS, LETTRES, LANGUES,  
SCIENCES HUMAINES ET  
SOCIALES

UNIVERSITÉ  
PAUL-VALÉRY  
MONTPELLIER 3

**UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY MONTPELLIER 3**

Route de Mende – 34199 Montpellier – CEDEX 5

Tel : 04 67 14 20 00 – Fax : 04 67 14 20 43

[www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)

MONTPELLIER, le 02 juillet 2014

Affaire suivie par Matthieu Gayet  
Directeur des études et de la scolarité  
[matthieu.gayet@univ-montp3.fr](mailto:matthieu.gayet@univ-montp3.fr)  
0467142034

**Anne Fraïsse**  
Présidente de l'université Paul-Valéry  
Montpellier 3  
A  
**Jean-Marc GEIB**  
Directeur de la section formation et  
diplôme de l'AERES

**Objet : Observation évaluation AERES**

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande, je vous informe que nous n'avons pas d'observations particulières concernant cette Mention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Présidente de l'Université

Anne Fraïsse